

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/pfd/162599
N/réf. : AVL/ah/BXL-7.22/s370
Annexe : 1 dossier dont 1 plan

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Duquesnoy. Demande de permis d'urbanisme pour le renouvellement de l'éclairage public.

En réponse à votre courrier du 27 avril sous référence, réceptionné le 29 avril 2005, nous avons l'honneur vous communiquer l'avis concernant l'objet susmentionné, émis par notre Assemblée en sa séance du 18 mai 2005.

La demande porte sur le remplacement de 4 luminaires par 7 lanternes suspendues, implantées de part et d'autre de la voirie. Sur le plan joint à la demande figurent des renseignements sur la situation existante au niveau de la place Gabrielle Petit, à l'aboutissement du périmètre d'intervention. Ces éléments ne semblent pas correspondre à la réalité, ni eu égard aux modèles, ni eu égard aux emplacements renseignés. Ce problème semble révélateur du manque d'importance accordée à l'intégration du projet dans son contexte urbanistique.

A l'occasion du renouvellement de l'éclairage de la façade de la salle de la Madeleine, la Commission, lors des essais effectués sur place en 1998, avait demandé d'harmoniser l'ensemble de l'éclairage de la rue Duquesnoy. Notre Commission estime que le projet faisant l'objet de la demande actuelle, ne répond malheureusement pas à cet objectif : il s'agit d'un projet ponctuel et banal, ne mettant pas en valeur les éléments les biens relevant du patrimoine immobilier.

Le modèle des lanternes 'Beagency' n'apparaît pas assez sobre pour s'intégrer dans le contexte de l'éclairage environnant. Par ailleurs, la lumière diffusée par les lampes sodium haute pression (SON-T) est fort jaune ; la CRMS suggère de substituer à cette lumière, une lumière plus blanche produite par des lampes sodium à lumière 'corrigée' ou par un autre type de lampes assurant un meilleur rendu de couleurs.

Enfin, il est regrettable que depuis 1998, la Ville de Bruxelles ne soit pas intervenue auprès l'hôtel *Royal Windsor* pour réduire l'éclairage des façades car ce dispositif entrave toute tentative d'harmonisation.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président